



Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD Mrs Christophe BONNEFOY, Didier AUBRY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Mickael LAMBLA, Serge SEGUIN,

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal : voté à l'unanimité

BAIL POUR L'ANTENNE 4G - 5G

Le Maire explique que le bail proposé a été transmis à l'ensemble des Conseillers municipaux le lundi 14 novembre 2022, par mail, afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance en amont. Ce bail est proposé par la société ATC France qui est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques, et qui assure, notamment, les prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation des pylônes pouvant recevoir des antennes relais.

Ce pylône serait situé dans le bois communal au lieu-dit « A l'Aigle d'Hotard » à Mercey le Grand, sur un terrain dont la nature du sol est argileuse sur une grande profondeur (de même nature que le sol de la tuilerie de Lantenne-Vertière).

M. Christophe BONNEFOY, propose d'écouter le Maire de Mazeyrat d'Allier en Haute-Loire, où un souci a été enregistré avec une exploitation laitière. Au cours de cet entretien, il est dit que l'exploitation a subi de nombreuses pertes de bêtes. Le câble électrique venant de ce pylône passe directement par l'exploitation, et le sol de ce secteur est un sol superficiel comportant de nombreuses cavités. M Christophe BONNEFOY souhaite une rencontre avec les services de la Préfecture pour avoir plus de renseignements et de garanties pour son exploitation.

Deux habitants (un de Mercey le Grand, un de Cottier) interviennent, et informent que le réseau actuel est très insuffisant pour capter avec des mobiles, et que cette antenne serait la bienvenue.

Il est décidé de reporter ce débat à une date ultérieure, après la rencontre avec les services de la Préfecture.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SYDED POUR RENOVATION ENERGETIQUE

Le Maire, Didier AUBRY présente la convention de mise à disposition de services avec le SYDED (Syndicat Départemental d'Électricité du Doubs) pour l'Assistance à la réhabilitation énergétique de notre bâtiment communal situé 6 rue de Saint Vit, actuellement occupé par notre Mairie.

Les services assurés par le SYDED seront :

- Aide au suivi de la réalisation de l'opération, conduite sous la responsabilité du maître d'œuvre
- Aide à la constitution des dossiers de financement en faveur de la transition énergétique
- Aide à la passation des contrats annexes

Le montant proposé est de **3 780 € HT représentant 14 jours de travail** à 270 € par jour. Après en avoir discuté, **et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette convention**, et autorise le Maire à la signer.

CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE POUR REHABILITATION ENERGETIQUE

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux expose la nécessité d'avoir un contrôleur technique pour la réhabilitation énergétique de notre bâtiment communal situé 6 rue de Saint Vit, actuellement occupé par notre Mairie.

Il propose la société **APAVE**, pour un montant de **2 950 € HT**, soit 3 540 € TTC.

Les missions assurées par l'APAVE seront :

- Mission HAND-ERP : accessibilité des Etablissements Recevant du Public
- Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- Mission LE : relative à la solidité des existants
- Mission SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP

Après en avoir discuté, **et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce choix de l'APAVE** comme contrôleur technique pour la réhabilitation énergétique, et autorise Mr le Maire à signer le contrat.

DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux expose la nécessité de procéder à un diagnostic amiante et plomb pour la réhabilitation énergétique de notre bâtiment communal situé 6 rue de Saint Vit, actuellement occupé par notre Mairie.

Il propose le devis de la **société DPExpertise**, pour un montant de **1 358.33 € HT**, soit 1 630 € TTC.

Ce montant comprend 13 prélèvements à effectuer, sachant que lors de l'investigation le nombre de prélèvements pourra évoluer de plus ou moins 5 prélèvements d'échantillons, de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et du plomb.

Après en avoir discuté, **et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce choix de la société DPExpertise** comme réalisatrice du diagnostic amiante et du plomb et autorise Mr le Maire à signer le devis.

MONTANT DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT POUR RENOVATION ENERGETIQUE

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, présente le nouveau montant estimatif des travaux pour la réhabilitation énergétique de notre bâtiment communal situé 6 rue de Saint Vit, transmis par notre maître d'œuvre, Didier SEGUIN.

Ce montant estimatif des travaux serait de 331 002 € HT composé de six lots :

- Lot 1 : Isolation extérieure
- Lot 2 : Chauffage – Géothermie – Ventilation
- Lot 3 : Étanchéité
- Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Charpente

A ce montant s'ajoute le coût des études à **43 368 € HT**, **Le montant estimatif final serait de 374 370 € HT**, incluant les travaux, les études et l'AMO.

Après en avoir discuté, **et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce nouveau montant estimatif** pour la réhabilitation énergétique, et autorise Mr le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION ENERGETIQUE

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, explique que le projet de rénovation énergétique peut bénéficier d'aide financière de plusieurs partenaires.

Partant sur un montant de projet de rénovation de 374 370 € HT composé :

- Ingénierie et études = 43 368 €
- Travaux estimés = 331 002 €

Fabien CADOUX, propose de solliciter des subventions de :

- **Conseil Régional :** Effilogis Travaux = 71 537 €
Effilogis Etudes = 4 808 €

Total Effilogis : 76 345 €

- **Conseil Départemental :** PAC 25 Travaux = 36 139 €
PAC 25 Etudes = 13 010 €

Total PAC 25 : 49 149 €

- **ETAT :** DETR/DSIL Travaux = 68 895 €
DETR/DSIL études = 13 010 €

Total DETR/DSIL = 81 905 €

- **SYDED :** Travaux = 27 040 €
Etudes = 3 786 €

Total SYDED = 30 826 €

TOTAL DES SUBVENTIONS = 238 225 €

Et un reste à charge minimal pour la commune de 136 145€ HT.

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le plan de financement proposé, et demande à Mr le Maire d'élaborer les dossiers de demandes de subventions correspondants, et autorise le Maire à les signer et les transmettre.

PROJET REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL ECOLE DE COTTIER

La Mairie souhaite rénover le bâtiment actuellement occupé par l'école maternelle de COTTIER qui déménagera en juillet 2023 sur le site de Lanterne-Vertière.

Le Conseil municipal est sollicité pour les différents aménagements suivants, sachant que nous avons reçu, les préconisations du SDIS (service Départemental d'Incendie et de Secours).

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux présente les aménagements à prévoir :

- Remplacement des menuiseries
- Réhabilitation du premier étage et du rez-de-chaussée
- Isolation thermique
- Mise aux normes électriques
- Mise aux normes de sécurité (incendie...)
- Mise aux normes accessibilité pour personnes à mobilité réduite

Le Conseil municipal, après délibération, **accepte à la majorité** (1 abstention, 14 pour) **cette réhabilitation du bâtiment communal.**

PROJET MAM COTTIER

Christel ANTOINE, première adjointe, présente un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Actuellement l'école de Cottier, qui appartient à la commune, est occupée par la classe de maternelle qui dépend de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

En juillet 2023, l'ensemble des classes de l'école intercommunale sera transféré dans le nouveau bâtiment de l'école inter communales de Lantenne Vertiere qui comptera une dizaine de classes.

La commune a été sollicitée par une assistante maternelle agréée, Madame TARDEVET Gaelle, qui habite la commune d'Etrabonne, dont les enfants fréquentent notre école inter communale. Elle serait intéressée, avec deux collègues assistantes maternelles agréées pour créer une MAM à la place de l'école maternelle. Les locaux s'y prêtent, excepté l'étage qui serait à rénover en totalité.

Le conseil municipal avait voté, le 2 juillet 2021, à l'unanimité pour la poursuite de ce projet d'implantation de MAM à Cottier.

Désormais le Conseil municipal doit se prononcer pour permettre la création de cette MAM sur Cottier.

Après en avoir délibéré, le Conseil **municipal, accepte à la majorité** (2 contre, 4 abstentions, 9 pour) **l'implantation d'une MAM à Cottier.**

PROJET DE VOIRIE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Florian BONNET responsable de la voirie explique qu'il a demandé différents devis pour la réfection de voirie. Le conseil se positionne pour refaire une partie de la rue de Bellevue qui est désormais propriété communale. Il expose les devis pour cette voirie et propose un montant de travaux de 61 352.20 € HT, soit 73 622.64 € TTC.

Florian BONNET propose de solliciter :

- Une aide de l'état au travers de la DETR (Dotation d'État pour les Territoires Ruraux) pour un montant de 15 338 €. (25 %)
- Une subvention du Conseil Départemental de 25 % via les amendes de police pour la mise en sécurité avec trottoirs aux normes, pour un montant de 15 338 €
- Un auto-financement de la commune de 50 %, soit 30 676.20 € HT

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce unanimement pour valider ces travaux, ainsi que le plan de financement proposé. Le Conseil charge le Maire de réaliser les dossiers de subventions correspondants et autorise la signature des documents y afférents.

RAPPORTS QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2021

Monsieur Christophe BONNEFOY, responsable de l'assainissement, présente les rapports du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) sur la qualité de services et le prix de l'eau potable, et de l'assainissement sur l'exercice 2021.

Ceux-ci sont consultables sur le site internet du SIEVO : www.sievo.fr ou en Mairie. Ils ne font preuves d'aucune remarque, et **sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.**

Questions diverses :

- Rappel de la charte de l'élu et des obligations liées à celle-ci
- Point sur les travaux et Réparation tracteur
- Compte rendu des réunions communales et intercommunales. Mme Denise MARSOT présente la synthèse des réunions auxquelles elle a participé. (Gendarmerie - Commission Lien Social à la CCVM - Réunions SCOT sur le vieillissement de la population et sur le zéro artificialisation)
- Organisation du repas des Anciens et du Conseil Municipal – dimanche 27 novembre 2022

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

- Organisation des vœux du Maire et de la Commune – vendredi 13 janvier 2022 à 19h à la salle polyvalente
- Guirlandes pour illuminations installées samedi 10 Décembre
- Stylos Mairie de Mercey
- Bilan Participation à l'AG de l'AMR 25 « Femmes Élues » le samedi 5 novembre 2022 à Gennes
- Filet de sécurité inflation pour les collectivités territoriales
- Dossiers urbanisme suite à rencontre avec service instructeur urbanisme de Gray
- Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023
- Recensement des catastrophes naturelles dues à la sécheresse 2022 : notifier en Mairie pour tous constat de fissures, glissements ou dégradation du terrain ou du bâti.
- Bilan des ventes de bois 2022
- Collecte pour l'Ukraine par le périscolaire
- Tournoi de babyfoot le samedi 3 décembre 2022
- 1^{er} comité de pilotage Lutte contre le gaspillage alimentaire au Périscolaire
- Livre réactualisé sur Mercey le Grand par Christian DEMOUGE – Recherche d'un référent du conseil
- Tirage des bois pour les affouagistes : samedi 17 Décembre à 10 h à la Mairie
- **Vacances de Noel : le secrétariat de Mairie sera fermé du 23 décembre au 2 janvier 2023 inclus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Le 5 Décembre 2022,

Le Maire, Didier AUBRY

The image shows a circular official seal of the Mairie de Mercey-le-Grand (Doubs) on the left, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE de MERCEY LE GRAND' and '(Doubs)'. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.